



**PRÉFET
DE LA NIÈVRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service eau, forêt, biodiversité

ARRÊTÉ N° 58-2024-01-08-00002
Instituant une pratique de pêche spécifique de la truite de rivière,
sur les communes d'ANNAY et NEUVY-SUR-LOIRE

Le Préfet de la Nièvre
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement et notamment le livre IV, titre III, article R.436-23-IV.

VU le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Michaël GALY en qualité de Préfet de la Nièvre.

VU l'arrêté n° 58-2023-08-21-00015 du 21 août 2023 portant délégation de signature à M. Pierre PAPADOPOULOS, directeur départemental des territoires de la Nièvre.

VU l'arrêté n° 58-2023-12-08-00001 du 8 décembre 2023 portant subdélégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires de la Nièvre.

VU la demande de la Fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Nièvre, en lien avec l'AAPPMA de MYENNES, en date du 14 décembre 2023.

VU l'absence d'observation de l'Office français de la biodiversité.

CONSIDÉRANT que ce parcours dédié à la pêche de la truite en rivière nécessite la prise d'une réglementation particulière pour sa mise en œuvre.

CONSIDÉRANT que l'AAPPMA « la Myennoise » possède l'ensemble des baux de pêche sur ce parcours de 4000 mètres.

SUR proposition de M. le Directeur départemental des territoires.

ARRÊTE

Article 1er :

Un parcours de pêche dédié à la pêche de la truite en rivière est institué sur la rivière Vrille, communes d'ANNAY et NEUVY-SUR-LOIRE.

Article 2 :

Ce parcours de 4000 m se localise sur les parties de la rivière Vrille suivantes :

- limite amont du parcours :
rive gauche et rive droite : pont route départementale 142, commune d'ANNAY,
- limite aval du parcours (200 m en aval du Gué du Chariot) :
rive gauche : limite aval de la parcelle B n° 400, commune de NEUVY-SUR-LOIRE,
rive droite : limite aval de la parcelle B 380, commune de NEUVY-SUR-LOIRE.

Article 3 :

Cette pratique particulière sera limitée aux samedi, dimanche, lundi, jours fériés et « ponts » qui en découlent, du 9 mars 2024 au 15 septembre 2024, selon le calendrier joint en annexe.
En dehors de ces journées, toute pêche est interdite.

Article 4 :

Chaque pêcheur peut utiliser au maximum une seule ligne.
Les appâts ou amorces d'asticots ou d'autres larves de diptère sont interdits.

Du 9 mars au 30 avril exclus, la pêche au vif, poissons morts et aux leurres, à l'exception de la mouche artificielle, est interdite.

Article 5 :

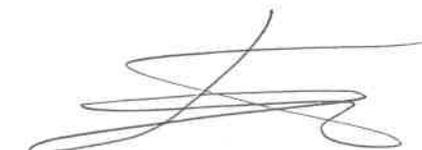
Le nombre maximum de prises autorisées de salmonidés est fixé à 3 par jour.

Article 6 :

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre,
Messieurs les Maires d'ANNAY et NEUVY-SUR-LOIRE,
Monsieur le Directeur départemental des territoires de la Nièvre,
Monsieur le Chef du service départemental de l'Office français de la biodiversité,
Monsieur le Colonel, commandant le Groupement de gendarmerie départemental de la Nièvre,
Monsieur le Commissaire Principal, Directeur départemental de la sécurité publique de la Nièvre,
Monsieur le Président de la Fédération de la Nièvre pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Nièvre,
Monsieur Le Président de l'AAPPMA « La Myennoise »,

ainsi que tous les agents assermentés ou commissionnés pour la police de la pêche sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Nièvre et affiché aux mairies d'ANNAY et NEUVY-SUR-LOIRE.

Fait à Nevers, le 8 janvier 2024
Le chef du service eau, forêt et biodiversité,



Mathieu DOURTHE



**ASSOCIATION AGREEE
DE PECHE ET DE
PROTECTION DU
MILIEU AQUATIQUE
LA MYENNOISE.**

Ouverture de la pêche à la truite calendrier 202-
Parcours rivière Vrille d'Annay-Neuvy sur Loire.

Samedi	Dimanche	Lundi	Jours Fériés et ponts
9Mars	10Mars	11Mars	1Mai
16Mars	17Mars	18Mars	8Mai
23Mars	24Mars	25Mars	9Mai
30Mars	31Mars	1Avril	10Mai
6Avril	7Avril	8Avril	15Août
13Avril	14Avril	15Avril	16Août
20Avril	21Avril	22Avril	
27Avril	28Avril	29Avril	
4Mai	5Mai	6Mai	
10Mai	11Mai	12Mai	
18Mai	19Mai	20Mai	
25Mai	26Mai	27Mai	
1Juin	2Juin	3Juin	
8Juin	9Juin	10Juin	
15Juin	16Juin	17Juin	
22Juin	23Juin	25Juin	
29Juin	30Juin	1Juillet	
6Juillet	7Juillet	8Juillet	
13Juillet	14Juillet	15Juillet	
20Juillet	21Juillet	22Juillet	
27Juillet	28Juillet	29juillet	
3Août	4Août	5Août	
10Août	11Août	12Août	
17Août	18Août	19Août	
24Août	25Août	26Août	
31Août	1Septembre	2Septembre	
7Septembre	8Septembre	9Septembre	
14Septembre	15Septembre		
	Fermeture.		

